

- **Honorable Président de l'Assemblée Nationale -
Honorable Président du Sénat**
- **Honorables Députés nationaux et Sénateurs, -
Monsieur le Président de la Cour Constitutionnelle et
Président du Conseil supérieur de la Magistrature,**
- **Monsieur le Procureur général près la
Cour constitutionnelle,**
- **Monsieur le Procureur Général de la République,**
- **Madame le Procureur de la Cour Pénale Internationale,
ici représentée**
- **Monsieur le Vice Premier Ministre et Ministre de
l'intérieur,**
- **Excellence Monsieur le Président du Conseil
Economique et Social,**
- **Excellences Messieurs les Présidents des Institutions
d'Appui à la Démocratie et Estimés collègues,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement,**
- **Excellences Mesdames et Messieurs les**
- **Ambassadeurs et Chefs des Missions diplomatiques,**
- **Mesdames et Messieurs les Officiers Généraux et
Supérieurs des Forces Armées et de la Police
Nationale,**
- **Honorable Président de l'Assemblée provinciale de
Kinshasa**
- **Monsieur le Gouverneur de la ville de Kinshasa,**
- **Messieurs les Représentants des confessions
religieuses**
- **Monsieur le Bourgmestre de la commune de la
Gombe,-**
- **Mesdames et Messieurs les Partenaires techniques et
financiers du secteur des droits de l'homme,**

- **Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations de la société civile**
- **Distingués invités, en vos rangs et qualités respectifs,**

Fidèle à ma tradition, je rends grâce à Dieu Tout puissant pour m'avoir permis d'être parmi vous, et remercie les distingués invités pour avoir répondu à l'invitation de la CNDH.

Je voudrai profiter de cette opportunité pour souhaiter la bienvenue et un meilleur séjour à Kinshasa à tous les experts venus de La Haye aux Pays –Bas et de Dublin en Irlande, ainsi qu'à tous les Coordonnateurs provinciaux de la CNDH venus de 26 provinces de la République Démocratique du Congo.

Je ne saurai poursuivre mon mot de circonstance sans toutefois exprimer ma reconnaissance à tous nos partenaires techniques et financiers:

Au gouvernement congolais ici représenté par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur pour la collaboration qui existe entre nos deux institutions. A Monsieur le Procureur Général de la République pour les facilités qu'il ne cesse d'accorder à la CNDH, chaque fois qu'elle est dans le besoin des services des parquets.

Ma gratitude s'adresse aussi au Procureur de la CPI ici représenté par le Directeur de la Division des enquêtes au Bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale, et ce, à trois volets :

- d'abord, pour avoir accordé de l'intérêt au perfectionnement de la qualité du travail de la CNDH, en répondant positivement à ma demande de formation en techniques d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme;
- ensuite pour l'accueil me réservée lors de mon séjour à La

Haye aux Pays – Bas, en marge de la session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome, tenue au mois de novembre 2016 ;

- Enfin, pour avoir pris la décision et la bonne, qui a conduit à la réalisation de ce projet qui commence son exécution ce jour.

J'exprime aussi ma gratitude à l'Ambassade de France et à l'Ambassade de Belgique, à Freedom House, au Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme, à l'Institut français et à l'Association des Barreaux Américains pour leur accompagnement tant technique, matériel et financier sans lequel la CNDH ne pourrait organiser ce séminaire de formation.

Il est certes une obligation pour moi de remercier aussi la Société VLISCO qui a appuyé la CNDH en habillant les membres et le personnel féminin à cette occasion.

Que tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à la réalisation des présentes assises trouvent ici, l'expression de ma reconnaissance.

**Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Je suis particulièrement heureux de prendre la parole en ce lieu, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation des enquêteurs de la CNDH.

Je voudrai à l'occasion rappeler brièvement à votre intention la nature et la mission de la CNDH.

En effet, la CNDH est une institution d'appui à la démocratie créée par la loi organique n° 13/011 du 21 mars 2013 portant institution, organisation et fonctionnement de la Commission

Nationale des Droits de l'Homme. Elle est un organe technique et consultatif chargé de la promotion et la protection des droits de l'Homme et des mécanismes de garantie des libertés fondamentales.

Pour accomplir cette mission, la CNDH n'est soumise qu'à l'autorité de la loi.

S'agissant de ses attributions, elles sont reprises à l'article 6 de la loi susvisée. Elles sont au nombre de vingt.

On peut citer à titre indicatif celles qui cadrent avec l'activité d'aujourd'hui.

« La CNDH a pour attributions de :

- ***Enquêter sur tous les cas de violations des droits de l'homme ;***
- ***Développer des réseaux et des relations de coopération avec les Institutions de la République, les organisations locales, nationales et internationales poursuivant les mêmes objectifs;***
- ***Exercer toute autre attribution ou activité rentrant dans le cadre de sa mission ».***

La même loi reconnaît à la CNDH d'aider les pouvoirs publics, détenteurs d'obligations à respecter correctement leurs obligations constitutionnelles et internationales en matière de promotion et protection des droits de l'homme.

La CNDH est appelée à jouer un rôle de l'avant-garde en matière des droits de l'homme en RDC.

A ce titre, il convient de rappeler la vision que j'ai toujours eue pour la CNDH, vision de la faire rayonner comme une institution véritablement à l'avant-garde des efforts vers le respect des

obligations internationales par la RDC, en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et de libertés publiques.

Il vous souviendra que dans mon discours prononcé à l'occasion de l'ouverture de la première session ordinaire de la CNDH en Août 2015, j'avais promis de tout mettre en œuvre, pour faire de membres, cadres et agents de la CNDH des « professionnels des droits de l'Homme », capables de faire face notamment aux défis d'enquêtes, de rapportage au niveau tant national qu'international dans la collaboration avec les mécanismes juridictionnels et non juridictionnels.

Avant cette formation des enquêteurs, la CNDH a tour à tour organisé d'autres formations à l'intention de ses membres et collaborateurs notamment en :

- Droits de l'homme en général;
- Procédure de réception, examen et traitement des plaintes sur les cas des violations des droits de l'homme ;
- Elaboration des rapports sur les violations des droits de l'homme ;
- Monitoring des manifestations publiques et;
- Monitoring des lieux de détention ;

Par cette formation des membres, cadres et agent de la CNDH sur les techniques d'enquête, nous voulons mettre un accent particulier sur les notions d'éthique et déontologie professionnelle, que nous voulons inculquer aux enquêteurs qui seront formés au cours de ce séminaire.

En effet, je souhaiterai qu'au cours de leurs prochaines enquêtes et à la fin de celles-ci, la qualité du résultat qu'ils sortiront soit d'une très haute considération de sorte qu'aucun doute n'y soit permis. La fiabilité des données et des affirmations que fourniront les enquêtes menées par la CNDH devront être d'une

certaine crédibilité, mis au même niveau que celui du standard international.

C'est pour cela que, la notion d'éthique et de déontologie professionnelle sera l'une des matières sur lesquelles se basera l'opinion tant nationale qu'internationale pour évaluer la CNDH.

Ainsi donc, nous voulons faire des experts de la CNDH, un noyau sur lequel toute la République Démocratique du Congo devra se référer sans aucun doute.

Mesdames et Messieurs,

La plupart de ceux qui sont présents dans cette salle savent très bien que la CNDH, bien que jeune institution d'appui à la démocratie, a toujours préféré la capacitation de ses ressources humaines. Et l'impact de toutes ces formations est visible particulièrement par le nombre et la qualité de ses rapports publiés et non publiés.

Mais cette formation que la CNDH organise en collaboration avec la CPI a une certaine particularité pour nos enquêteurs. Il s'agit de ce soutien que la Cour pénale internationale nous offre en nous accompagnant même au-delà de la fin de ce séminaire.

Et c'est ici que je salue particulièrement la présence dans cette salle de la déléguée de Justice rapid réponse, «JRR » en sigle, venue malgré son temps qui n'était pas si facile à gérer.

Grâce à l'implication de la Cour pénale internationale, la JRR, va assurer le suivi de nos enquêteurs formés pour une évaluation dans six mois. L'avantage de cette évaluation, est de nous rassurer que notre ambition de former nos enquêteurs à un

standard international est bel et bien réalisée et est correctement opérationnelle.

Mesdames et Messieurs,

Dans le domaine des enquêtes, la CNDH ne veut pas que ses animateurs soient amateurs. C'est pour cette raison qu'elle a fait appel à la CPI, une institution internationale ayant un mandat différent du sien et qui a une compétence et une expérience avérées en la matière. Malgré cette différence des mandats, les enquêtes menées par l'une et l'autre ont pour finalité la lutte contre l'impunité. Le partenariat entre la CNDH et la CPI va reposer sur la complémentarité.

Après cette formation, la CNDH formule le vœu d'élaborer un code de conduite, éthique et professionnelle de l'enquêteur avec l'accompagnement de la CPI, lequel servira de modèle au pays et en Afrique.

Mesdames et Messieurs les membres de la CNDH et chers collègues

Pendant 5 jours, les formateurs composés de représentants de la CPI, du Parquet Général de la République et du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme ainsi que de l'Auditorat Militaire de la RDC vont partager leurs expériences avec les enquêteurs de la CNDH sur les techniques et exigences en matière d'investigations.

Les différents thèmes qui seront développés vont porter notamment sur:

- L'état de la répression des crimes internationaux en RDC

- La collaboration de la CNDH et les juridictions nationales et internationales : quelles perspectives ?
- La conduite professionnelle des enquêteurs de la CNDH : vers un code de conduite, éthique et professionnelle ?
- L'expérience de la CPI en matière de sensibilisation et d'information.
- Techniques d'enquêtes par les juridictions congolaises - Techniques d'enquêtes et d'analyse de la Cour Pénale Internationale
- Techniques d'enquêtes : Perspectives du BCNUDH et des représentants légaux des victimes

A voir les matières qui seront développées et la qualité des experts qui ont été mobilisés pour la formation, je suis fier d'affirmer que ce séminaire va nous produire des enquêteurs qui auront acquis une formation d'un standard international jamais réalisé en République Démocratique du Congo par la CPI. C'est donc pour moi une occasion de ne pas douter de la qualité sur le plan du contenu de la formation qui va débiter cet après-midi.

Pour terminer, j'invite tous les participants à un travail assidu, dans un climat de compréhension, de tolérance et du respect mutuel.

Je vous remercie